



Marigny InitiativeS



NOVEMBRE 2012
Numéro 183

Venez rencontrer le Père Noël



Samedi 15 et dimanche 16 décembre

Joyeux Noël à tous...





La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Tél : 02.33.55.15.26 - Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr

site : <http://www.mairie-marigny.com>



Les permanences à la

communauté de communes

Mission Locale : le mardi de 9h à 12 h.

Familles Rurales : le mardi de 17h30 à 18h30.

ACLAM : lundi 14h-16h, mardi et jeudi 10h-12h, 14h-16h.

CDRP : du mardi au vendredi 9h-12h 14h-17h

CLIC : 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 9h à 10h30.

CLLAJ : 2^{ème} lundi du mois de 14 h à 17h.

ADMR : mercredi de 10 h à 12h.

Assistante sociale : les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9 h 30 à 11 h 30, prendre RDV avec Mme Moinard - tél : 02.33.77.28.98.

La communauté de communes vous accueille

1 rue Auguste Eudeline :

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et le mardi de 14 h 30 à 17 h 30.

Tél : 02.33.55.09.60 Fax : 02.33.55.69.80

Site internet : <http://www.12communes.com>

Gendarmerie 02.33.72.57.90

Rue du Général Huebner

ouverture au public : lundi 14h-19h, mardi 16h-18h, mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16h et samedi 14h-19h.

Maison de retraite 02.33.77.14.77

36 avenue du 13 juin 1944.

Collecte des ordures ménagères, tri sélectif...

Vous avez reçu votre calendrier pour l'année 2013 (sinon demandez-le en mairie).

Respectez les dates de collecte et sortez vos sacs au plus tôt la veille. Ne pas plier les bouteilles plastiques.

Ne mettez pas de verre dans les sacs, des conteneurs sont à votre disposition à la déchetterie.

Ne rien déposer à côté des conteneurs.

Déchetterie

Route de St Sauveur Lendelin

Ouverture : lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h et 14h à 18h.

Les permanences à la mairie

Conseiller Général, Mr Gilles Quinquenel : le lundi de 18 h à 19 h.

Service de l'eau et de l'assainissement :

Pour le branchement : contacter la mairie.

Pour le compteur : Saur France

Service clientèle : 02.50.72.40.00

Dépannage : 02.50.72.40.09

Service Soins Infirmiers

A Domicile

22A rue du 13 juin 1944

02.33.72.27.61

Permanence le mercredi de 10h à 11h30

Trésorerie 02.33.55.15.10

34 avenue du 13 juin 1944

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Relais assistantes maternelles "les Lucioles"

02.33.05.23.84 9bis rue des Sports-pôle enfance

Mardi et jeudi de 13h15 à 17h00

La Poste 02.33.77.55.00

14 rue du 8 mai 1945

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30.

Levée du courrier à 15 h 30.

Bibliothèque : 02.33.56.81.29

Lundi de 16h45 à 17h45, Mercredi de 10h30 à 12 h et de 14h à 17h, Vendredi de 16h45 à 17h45, Samedi de 10h30 à 12h / Vacances scolaires + juillet et août :

Mercredi de 10h 30 à 12h, Samedi de 10h30 à 12h.

Maison des jeunes rue des Alleux

Mercredi et samedi de 14 h à 18h.

Ouvert pendant les petites vacances scolaires.



Séance du 14 novembre 2012



PÉRIMÈTRE DE LA FUTURE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-LOISE ÉLARGIE

Monsieur le Maire rappelle que le Préfet a notifié le nouveau périmètre de la future communauté d'agglomération saint-loise élargie, par courrier daté du 7 septembre.

Le périmètre du Grand Saint-Lois inclut 73 communes et près de 70 000 habitants. Les communautés de communes de Torigni-sur-Vire, Tessy-sur-Vire, Marigny, Daye, l'Elle, l'actuelle communauté d'agglomération de Saint-Lô et la commune isolée de Domjean sont concernées.

Le conseil de la future communauté serait composé de 108 délégués. 67 communes disposeraient d'un siège et 6 de 2 sièges ou plus. Des commissions consultatives territoriales pourraient compléter la structure.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les simulations fiscales qui laissent apparaître que l'impact pour le contribuable serait limité.

Il précise que les charges liées au domaine de compétences intercommunales seraient supportées par le Grand Saint-lois et qu'une compensation, par le biais d'une dotation de solidarité communautaire, interviendrait le cas échéant.

S'agissant des investissements d'intérêt communautaire réalisés récemment par la commune : stade Yves Lemazurier, station d'épuration, maison médicale..., il souhaite qu'ils soient pris en compte et que les charges soient transférées au Grand Saint-lois.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter Pour ou Contre le nouveau périmètre de la communauté d'agglomération saint-loise élargie.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Pour : 15

Contre : 1

Abstentions : 0

Le conseil municipal émet un avis favorable par 15 voix « pour » et 1 voix « contre » à la proposition de Monsieur le Préfet fixant le nouveau périmètre du Grand-Saint-lois.

L'an deux mille douze, le quatorze novembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : BRIGNOT Bernard, HEROUARD Yves, OZOUF Didier, LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, GENET Philippe, ROBIOLLE Daniel, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, SIMON Bernard, HELAINE Stéphane, MONTAGNE Noël, GARDIE Madeleine, BESSON Huguette.

Absents excusés : BOUCHER Patrice, HEUGUET Cédric.

Pouvoirs : M Patrice BOUCHER donne pouvoir à M Bernard BRIGNOT

Secrétaire de séance : Didier OZOUF



PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE DE LABELLISATION.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Selon les dispositions légales, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sous réserve du comité technique paritaire, émet le souhaiter de participer à compter du 01/01/2013, au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents (*titulaire, stagiaire, agent non titulaire de droit privé et de droit public*) choisissent de souscrire concernant le risque santé.

Dans un but d'intérêt social, la collectivité souhaite moduler sa participation, en prenant en compte la situation familiale des agents.

En application des critères retenus, le montant mensuel de la participation est fixé comme suit :

Agent : 12 euros Conjoint adhérent à la mutuelle: 9 euros Enfant (jusque 2) : 5 euros.

Modalités de versements : soit directement aux organismes.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant l'aménagement de la rue des Alleux.

CONSULTATION :

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES ALLEUX.

La consultation a été lancée suivant la procédure adaptée le 01 octobre 2012 avec une remise des offres fixée au 23 octobre 2012 à 17h00.

La commission d'appel d'offres réunie le 24 octobre 2012, après analyse des offres effectuée par l'agence technique du Centre Manche, conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, a procédé au classement des offres comme suit :

| Classement des offres | Entreprise |
|-----------------------|------------|
| 1 | LAISNEY TP |
| 2 | TP GENET |
| 3 | BOUTTE |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le marché d'aménagement de la rue des Alleux avec l'entreprise LAISNEY TP pour un montant de 28 914.20 € HT soit 34 581.38 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget principal.



CONSULTATION : RACCORDEMENT DES ÉCOLES DE MARIGNY À LA CHAUFFERIE BIOMASSE DU COLLÈGE.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant le raccordement des écoles à la chaufferie biomasse du collège.

La consultation a été lancée suivant la procédure adaptée le 16 octobre 2012 avec une remise des offres fixée au 12 novembre 2012 à 17h00.

L'appel d'offres a fait l'objet de deux lots : Lot 1 : voiries, réseaux divers. Lot 2 : réseaux, chauffage.

La commission d'appel d'offres réunie le 14 novembre 2012 pour l'ouverture des plis, s'est ensuite réunie le 21 novembre 2012 pour le jugement des offres, conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, elle a procédé au classement des offres comme suit :

Lot 1 : voiries, réseaux divers.

| Classement des offres | Entreprise |
|-----------------------|------------|
| 1 | LAISNEY |
| 2 | LEHODEY |
| 3 | BOUTTE |
| 4 | DALKIA |



Lot 2 : réseaux, chauffage.

| Classement des offres | Entreprise |
|-----------------------|------------|
| 1 | DEPERIERS |
| 2 | FOUCHARD |
| 3 | DALKIA |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le marché concernant le raccordement des écoles à la chaufferie biomasse du collège :

- pour le lot 1 : avec l'entreprise LAISNEY pour un montant de 6 893.00 € HT soit 8 244.03 € TTC.
- pour le lot 2 : avec l'entreprise DEPERIERS pour un montant de 40 770.00 € HT soit 48 760.92 € TTC.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : AMORTISSEMENT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE.

Suite à l'acquisition du matériel informatique en 2012, il y a lieu d'en fixer la durée d'amortissement. Monsieur le Maire propose une durée d'amortissement de 4 ans pour le matériel informatique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter une durée d'amortissement de 4 ans pour le matériel informatique.



CANTINE SCOLAIRE, avenant lot n°14.

Le lot n°14 (terrassement-VRD) a été attribué à l'entreprise SARL LAISNEY TP.

L'avenant n°3 a pour objet : la modification des portails, la moins value pour clôtures, la moins value pour garde corps, la plus value pour alimentation supplémentaire des candélabres

Le montant du marché est modifié comme suit :

| LOT | Désignation | ENTREPRISE | Marché Initial | Avenant N°1 HT | Avenant N°2 HT | Avenant N°3 HT | Modification en % | Nouveau montant HT |
|-----|------------------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|--------------------|
| 1 | Terrassement VRD | SARL LAISNEY | 99 764.00 | 23 944.00 | 2 895.00 | - 7 933.50 | 18.95 % | 118 669.50 |

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise SARL LAISNEY TP, attributaire du marché de la construction de la cantine scolaire, lot n°14 (terrassement VRD),

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres,

APRES en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 avec l'entreprise SARL LAISNEY TP.



Extension de l'école Julien Bodin.

Monsieur le Maire informe qu'il a signé les avenants inférieurs à 5% suivants :

| LOT | Désignation | ENTREPRISE | Marché Initial € HT | Avenant N°1 € HT | Avenant N°2 € HT | Modification en % | Nouveau montant € HT |
|-----|-------------------------|----------------|---------------------|------------------|------------------|-------------------|----------------------|
| 7 | Menuiseries intérieures | SARL Françoise | 149 399.50 | - 1 375.67 | - 547.97 | - 0.37 % | 147 475.86 |

L'avenant n°2 a pour objet :

La suppression du chantier sur sanitaire 2, les finitions intérieures diverses (clés, rideaux, patères, tableaux, porte bureau direction, stores, protection), la modification des plafonds sanitaires 1 et de la circulation 3 (au niveau de la classe 1)

QUESTIONS DIVERSES.

Aménagement d'un carrefour giratoire avec la RD 29 au lieu dit « Le Poteau » :

L'avant-projet a été présenté en commission permanente du conseil général de la Manche le 26 octobre 2012. L'aménagement comprend la réalisation d'un carrefour giratoire et la création d'une aire de co-voiturage. Sous réserve de l'acquisition de l'habitation située sous la future voie permettant le raccordement de la RD n°29 à Marigny, le conseil général a décidé l'inscription de cette opération au budget 2013 et le début des travaux interviendrait au second semestre 2013 (durée des travaux estimée à 3 mois).

Demande d'achat de logements communaux :

D'actuels locataires de la Résidence la Vallée souhaitent acquérir leur logement et celui situé au rez-de-chaussée. Les logements concernés appartiennent à la première tranche.

Le conseil municipal est favorable à cette demande mais souhaite limiter la cession des logements uniquement à cet immeuble à savoir les numéros n°9, 11, 13 et 15.



Lotissement Depatin :

Les habitants de ce lotissement proposent à la commune de reprendre la placette située dans le lotissement.

Vu l'état de la placette, le conseil municipal ne souhaite pas la reprendre. Toutefois, une réfection de la voirie communale (empierrement et pose de bi-couche) et l'installation éventuelle d'un éclairage public sont envisagées. Des devis vont être sollicités.

Maison médicale : L'ouverture des plis de l'appel d'offres aura lieu le mercredi 28 novembre 2012.

Ecole de musique Canisy-Marigny : Depuis le 12 novembre 2012, la commune met à disposition de l'école de musique des salles de l'ancienne partie de l'école maternelle (anciens hall et salle des maîtres).

Présentation de la salle culturelle d'Hébécrevon : Invitation le samedi 24 novembre à 10h00 pour la présentation de la salle et une réflexion sur l'élaboration d'un projet culturel commun. Mr Robiolle représentera la commune.

Vœux du Maire : Le vendredi 25 janvier 2013 à 20h30.

Centre de dialyse : Le centre de dialyse de Marigny est en cours de réhabilitation.



Visitez notre site internet :

<http://www.mairie-marigny.com>



Inscription sur la liste électorale :

Vous avez la possibilité de vous inscrire à tout moment de l'année sur la liste électorale avant le 31 décembre 2012.

Cette inscription vous permettra de voter à partir du 1^{er} mars 2013.

Pour pouvoir voter, il faut :

- être inscrit sur les listes électorales,
- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- être de nationalité française,
- jouir de ses droits civils et politiques.

* * * * *

Facture d'eau, la mensualisation : c'est Possible...

Vous pouvez opter pour la mensualisation de votre facture d'eau :

Votre règlement est échelonné sur **10 mensualités** d'un montant fixe calculé par rapport à votre consommation précédente. Chaque mois, celles-ci sont **prélevées automatiquement** sur votre compte bancaire.

Par la suite, vous recevez une facture mentionnant le solde à régler. Si le solde est débiteur, il est prélevé automatiquement sur votre compte, dans le cas contraire, vous êtes remboursé.

Pour cela, il suffit de compléter un **contrat d'adhésion** disponible en mairie.

Pensez à apporter un relevé d'identité bancaire (RIB) et la facture correspondant à votre précédente consommation ou une facture estimative.

* * * * *

Insuffisance en électricité:

Les habitants rencontrant des problèmes d'insuffisance d'alimentation en énergie peuvent déposer leurs réclamations en mairie avant le 24 décembre 2012.

* * * * *

Recensement militaire

Tous les jeunes ayant atteint l'âge de 16 ans, les filles comme les garçons doivent spontanément se faire recenser auprès de la mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.

Pensez à apporter votre livret de famille et votre carte nationale d'identité.



Quelques petits conseils pour affronter le froid...

- > Eviter les expositions prolongées au froid et au vent, éviter les sorties le soir et la nuit.
- > Se protéger des courants d'air et éviter les passages brusques du chaud au froid.
- > S'habiller chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, se couvrir la tête et les mains, ne pas garder de vêtements humides.
- > De retour à l'intérieur, s'alimenter convenablement et prendre une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- > Assurer une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour ; vérifier le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, pièces humidifiées, non surchauffées.
- > Eviter les efforts brusques.
- > S'informer de l'état des routes avant de prendre sa voiture. En cas de neige ou de verglas, ne prendre la voiture que si on y est obligé. Emmener des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, ses médicaments habituels, son téléphone portable chargé.
- > Pour les personnes sensibles ou fragilisées : rester en contact avec son médecin et éviter un isolement prolongé.
- > Prévenir le « 115 » Si une personne est sans abri ou en difficulté.



Quelles sont les personnes les plus sensibles au grand froid?

Certaines catégories de personnes sont particulièrement sensibles aux conditions climatiques extrêmes du fait de leur âge ou d'une pathologie préexistante :

- les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies cardiovasculaires, respiratoires, endocriniennes ou certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du symptôme de Raynaud ;
- les enfants ;
- les personnes suivant un traitement médical. Certains effets indésirables dus aux médicaments peuvent apparaître en cas de grand froid ;
- les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur.



**J'ouvre ma fenêtre,
Je ferme
le radiateur !**



L'A.P.E. du collège Jean-Monnet de Marigny
organise un



Marché de Noël

À la salle des fêtes de Marigny

Samedi 15 et dimanche 16 décembre
de 10 h à 19 h.

Entrée gratuite.

Exposants :

compositions florales, jouets en bois, chocolats de Noël,
fruits de mer, maroquinerie, bijoux, objets décoratifs...

Restauration sur place :

Grillades, saucisses, frites, et vin chaud.



Rendez-vous pour l'arrivée du Père-Noël :

samedi 15 et dimanche 16 décembre à 11h30 et 15h30.

* * * * *

QUINZAINE COMMERCIALE

La quinzaine commerciale aura lieu du
du mercredi 12 décembre 2012 au mercredi 2 janvier 2013
chez tous les commerçants de l'Union des Commerçants et Artisans de Marigny.

plusieurs chèques
cadeaux d'une valeur
totale
**de plus de
4500€**



Le tirage aura lieu
le vendredi 4 janvier 2013
à 20H30 dans la salle des
fêtes de MARIGNY

(Les personnes présentes au tirage au sort auront une chance supplémentaire de remporter un cadeau grâce à la tombola de la soirée)



Ces pages sont
réservées aux
associations de
Marigny afin
qu'elles puissent
donner des
informations
d'ordre pratique
(renseignement,
célébrations,
inscriptions,
invitations...)

REVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE

Le comité des fêtes organise son traditionnel
réveillon de la Saint-Sylvestre
le lundi 31 décembre
à la salle des fêtes de Marigny.



Animation :

Assurée par Normandie
Production

Tarifs :

70 € / adulte et
27 € / enfant.

Réservations :

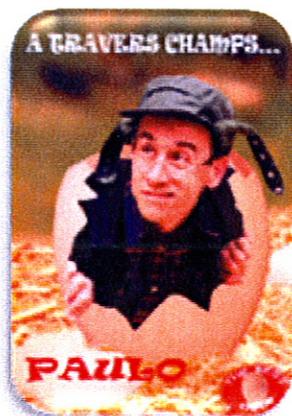
JL Leconte
Président 06.75.34.18.66

MENU

Cocktail de bienvenue et ses petits fours
Terrine de foie gras de canard gelée au Coteaux du Layon
Gâche tiède et confiture de figues
Brioche tiède de St jacques et langoustine flambées au whisky
et bisque de homard
Trou normand
Magret de canard poêlé gastrique miel d'acacia
et vinaigre de framboise et ses légumes
Salade fromage
Desserts « Or Brun »
Café, champagne, clémentine, soupe à l'oignon, cotillons.

SPECTACLE « PAULO »

AMICALE LAIQUE MARIGNY HANDBALL
Une 2ème séance programmée



Au vu du nombre important de réservations pour le spectacle "PAULO" du dimanche 20 janvier 2013 au théâtre municipal de COUTANCES, l'amicale laïque de MARIGNY section handball, organisatrice de l'évènement joue les prolongations en programmant **une 2ème séance le même jour cette fois à 20H**

BILLETS en vente: - Au Bar Tabac Presse Loto à MARIGNY
Tél: 02 33 55 19 83
- A La Maison De La Presse à COUTANCES
11 rue Geoffroy-de-Montbray
Tél: 02 33 45 01 03

« LES IMPROBABLES »

Nouvelle association à Marigny tenue pas Audrey LEMERRE et Valérie BIJU permettant l'organisation de leur équipage au rallye 4x4 le « Trophée roses des sables » permettant l'acheminement de matériel humanitaire au profit des jeunes enfants et femmes du désert marocain.

Merci à l'UCAM pour son soutien !

L'association organise une soirée
COUSCOUS à la salle des fêtes de Marigny
Le 2 février 2013. Venez Nombreux !



N'hésitez pas à nous soutenir ! Nous sommes à la recherche de sponsors.

Tél : 06.75.63.65.38 ou 06.82.73.82.04

mail : lesimprobables50@orange.fr



**Moment de fête et de retrouvailles entre amis
et famille,
Noël est aussi une période de grande consommation,
donc d'achats donc? de déchets à venir !**

**L'ADEME propose à cette occasion des conseils simples et malins
pour des fêtes un peu plus écologiques !**



Pour la table, pourquoi ne pas retourner aux sources et envisager des nappes, serviettes, vaisselle traditionnelle ? C'est joli et réutilisable. Une vaisselle jetable c'est pratique mais c'est aussi plus de déchets ! Et si la vaisselle vient à manquer, il est toujours possible et très amusant de la mettre en commun.

Pour **le repas**, il est souvent difficile de doser l'achat de la nourriture : on a toujours peur de manquer. Mais il est possible de limiter les choses en évitant les trop petits conditionnements, sources d'un surplus d'emballage et en préférant des emballages faisant l'objet d'une collecte sélective.

Pour **le menu**, l'idéal est de favoriser des aliments et des boissons de saison afin d'éviter de longs transports ou la culture sous serres chauffées, activités particulièrement consommatrices d'énergie. Au moment des courses, ne pas oublier son panier ou un cabas pour limiter l'usage des sacs de caisse en plastique !

Les fêtes riment aussi avec **illuminations**, les guirlandes électriques c'est joli mais c'est aussi synonyme de surconsommation d'énergie ! Alors pourquoi ne pas privilégier un éclairage doux et intime au moment du repas et les lampes basse consommation pour la vie courante ?

Et pour **les cadeaux** !!!!

Générosité peut rimer avec développement durable? Les cadeaux ?dématérialisés?, sont de plus en plus ?tendance? (chèques cadeaux, invitation à un spectacle, musique, film ou livre téléchargés légalement ou abonnement numérique, plutôt que ceux sur support papier ou CD ?). Quant aux emballages, il faut prendre garde à ce qu'ils ne soient pas disproportionnés et éviter les papiers métallisés ou plastifiés et bien sûr préférer dès que possible le papier recyclé. On peut aussi penser aux sacs en tissus, aux boîtes en bois qui sont des emballages originaux et réutilisables.

Et une fois la fête terminée : ne pas oublier de valoriser les déchets?

Au moment de faire un peu de ménage, il ne faut pas oublier le **tri sélectif**?
Lorsque l'on possède un jardin : le compost peut accueillir quelques épluchures supplémentaires et si l'on n'en a pas, pourquoi ne pas démarrer un compostage ? Pourquoi ne pas également replanter le sapin ? C'est autant de déchets en moins dans sa poubelle.

**En fait, la solution est simple : penser « durable »
En n'oubliant pas d'associer la famille et les amis au jeu !**

